Louin, le 09 Décembre 2019

Compte-rendu du COMITE DE PILOTAGE du 02 décembre 2019

Préparation Contrat territorial CEBRON 2020-2025

Objet : Présentation de la feuille de route et du détail du programme d'actions Re-Sources sur le bassin versant du Cébron

Personnes présentes :

Monsieur Philippe ALBERT, Président du SMEG et de la SPL des eaux du Cébron
Monsieur Christophe CHATIN, Vice-président de la SPL des eaux du Cébron
Madame Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire de Saint Loup Lamaire
Madame Nathalie BIGEARD, Agence Française de la Biodiversité
Monsieur Rémy CAPPE, Département des Deux-Sèvres
Madame Sabrina LEBFEVRE, Département des Deux-Sèvres
Monsieur Dominique METAYER, Département des Deux-Sèvres
Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président du SEVT
Monsieur Cyril GRIMAN, SEVT
Monsieur Sébastien RAYNAUD, Directeur du SVL
Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, ARS Délégation des Deux-Sèvres
Monsieur Guillaume DELATTRE, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur François PAGES, DDT Service eau et Environnement
Monsieur Pierre PEAUD, Animateur du SAGE Thouet
Monsieur Anaël LACHAISE, SMVT
Monsieur Thierry PELOQUIN, Chambre d'agriculture
Madame Sylvie MACHETEAU, Chambre d'agriculture
Monsieur Thierry LIMOGES, OCEALIA
Monsieur Pierre-Emmanuel LEZE, TERRENA
Madame Camille BEVILLON, Pays de Gâtine
Monsieur Nicolas PUGEAUX, NACA

Personnes excusées :

Monsieur Olivier CUBAUD, Président du SMVT et de la CLE du SAGE Thouet
Monsieur Jean-François COIFFARD, Maire de Maisontiers
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
Monsieur Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental
Monsieur Olivier FOUILLET, Président de la communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet
Monsieur Damien LADIRE, Cellule Re-Sources
Madame Monique NOLOT, maire de Louin
Madame Laureen POUPIER, DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Olivier UZANU, Conseil départemental

M. Albert remercie les participants pour ce comité de pilotage, en précise l'objectif, et propose à Madame Vrignaud de débuter la présentation.

L'ordre du jour du comité est le suivant :

Présentation et discussion sur la feuille de route et le dimensionnement final du programme proposé pour la période 2020-2025

1. **Historique des programmes mis en place sur le bassin versant du Cébron**

Mme Vrignaud présente la progression de la démarche de protection mise en place sur le bassin versant du Cébron depuis 2007. Les actions ciblées sur des risques parcellaires se sont progressivement étendus vers l'analyse des systèmes de production agricole et l'organisation du paysage et s'orientent en 2020 vers une dimension territoriale. Les actions proposées pour 2015-2020 valoriseront toutes les techniques permettant la couverture des sols la plus permanente, la protection des zones sensibles (Travaux berges et ripisylves..), l'autonomie des systèmes en intrants au travers des initiatives expérimentales (production de litière à partir de haies bocagères) et des projets territoriaux tels l'unité collectivité de traitement des effluents pour séparer le phosphore excédentaire en dehors du bassin et la valorisation de systèmes de production d'élevage herbager.

Mme Vrignaud revient aussi sur le calendrier 2018-2019 qui a permis de dresser le bilan du dernier contrat (2014-2018) et la mise en place d'une concertation pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions 2020-2025.

2. **La stratégie du programme d'action 2020-2025 :**

Mme Vrignaud présente les objectifs du prochain contrat territorial concernant la qualité de l'eau brute, puis les enjeux et la stratégie du futur contrat. La stratégie a été validée par tous les acteurs lors du comité de pilotage du 11 juillet 2019.
Un schéma illustrant l'ensemble des programmes d'actions visant des démarches de préservation de l'eau et plus largement de l'environnement est présenté ; il illustre la démarche partenariale dans laquelle s'insère le programme d'actions du Cébron pour la période 2020-2025.

3. **Le programme d'actions 2020-2025**

Mme Vrignaud présente les actions par enjeu en développant les projets, les objectifs, les porteurs et le budget pour chacune d'elles.

<u>La mise en conformité des ANC :</u>

M. GAUFFRETEAU souhaiterait connaître le taux de conformité des assainissements non collectifs présents sur le bassin aujourd'hui, car il trouve qu'un taux de conformité de 75% en année 3 est trop élevé et peu réalisable.

Mme VRIGNAUD indique qu'en 2018 environ 40% des ANC sur le bassin avaient été mis en conformités (sur la part des assainissements classés prioritaires), d'autres travaux de mise en conformité ont eu lieu en 2019 et par conséquent le chiffre actuel n'est pas connu, la question pourra être posée au SMEG.

M BIRONNEAU souligne l'importance de remettre aux nouveaux propriétaires de la zone l'arrêté fixant les obligations et les objectifs en matière d'assainissement sur le PPR.

M ALBERT précise que la SPL n'est pas avertie des différentes ventes de biens immobiliers,

il faudra réfléchir à un système pour transmettre au mieux les informations.
L'arrêté préfectoral pourra être mis à disposition dans les communes et chez les notaires. Il pourrait être proposé de joindre en annexe des actes de vente l'arrêté relative aux périmètres de protection.

Les acquisitions foncières :

Mme LEFEBVRE indique que les acquisitions foncières sont réalisées par le département ; les ilots ou parcelles acquises sont situées dans les périmètres de protection ou dans la zone de préemption d'espace naturel sensible située autour du barrage.
Toutes les ventes proposées dans cet espace ne conduiront pas à une acquisition du département. Lorsqu'une acquisition a lieu, un bail rural à clauses environnementales est mis en place avec une réduction de fermage calculée à partir des références départementales.

M. GAUFFRETEAU souhaite qu'il y ait une harmonisation des prix de fermages sur l'ensemble des territoires ou des baux ruraux à clauses environnementales (BRCE) sont mis en place. M. GAUFFRETEAU demande quels sont les critères pris en compte pour l'évaluation du fermage. Le SEVT souhaiterait avoir la trame de fixation du prix.

Mme LEFEBVRE répond que les terres sont catégorisées en fonction de leur état et de leur potentiel. Le département suit les propositions de catégories fixées par arrêté préfectoral annuellement. Le pourcentage de réduction du bail est appliqué ensuite en fonction du niveau de contrainte.

Mme MACHETEAU informe que les BRCE remettent en cause de façon importante les systèmes d'exploitation, et impactent directement les exploitants, ce qui pourrait entrainer la disparition des éleveurs. Elle indique aussi que la baisse du prix du fermage ne compense pas les contraintes.

M. ALBERT indique qu'il faut travailler ensemble, que l'élevage est important sur le bassin versant du Cébron et que les BRCE sont un des leviers pour adapter des pratiques sur des zones à protéger.

La mise en conformité des plans d'eau sur le bassin :

Mme VRIGNAUD invite la DDT à présenter les démarches du projet.
M. PAGES indique qu'il n'a pas d'information précise sur le dossier ; les plans d'eau sont suivis dans un service différent du sien.

M PEAUD indique que l'étude des plans d'eau, réalisée par les services de l'État, est déjà en cours. Il s'agit dans un premier temps de faire un point précis sur leurs caractéristiques : implantation, mode d'alimentation, usages. Puis dans un second temps, des modalités de gestion et/ou d'aménagement seront proposées aux propriétaires. Cette stratégie concerne tous les plans d'eau du bassin du Cébron et les plans d'eau à usage d'irrigation pour les bassins Thouet-Thouaret-Argenton.

M. BIRONNEAU demande si un inventaire de la biodiversité est appliqué lors de cette étude.

Mme BIGEARD indique les raisons et les éléments qui sont prises en compte par les services de l'état concernant ce protocole et informe qu'il s'agit d'un travail global, d'abord sur l'état initial puis peut être sur la biodiversité par la suite.

M. ALBERT indique qu'il s'agit d'une demande de la SPL de s'intéresser aux plans d'eau du bassin du cébron. Certains ont un impact qualitatif (matière organique, réchauffement) mais

aussi quantitatif : l'ensemble des plans d'eau se remplissent en automne et capteraient 1 million de m3. Le remplissage du Cébron est ainsi retardé.

Mme BEVILLON indique qu'un inventaire exhaustif de la biodiversité sur les mares et étangs avait déjà eu lieu à l'échelle du pays de Gâtine par Deux Sèvre nature Environnement.

La restauration des berges et ripisylves :

Mme MACHETEAU indique que ce projet entraine des pertes de surfaces, nécessite de l'entretien, et donne des contraintes supplémentaires à l'élevage. Elle indique aussi que les décisions sont parfois prises depuis un bureau et qu'elles ne reflètent pas le terrain. Elle indique que sur son exploitation les chevelus (ruisseaux) sont importants et que les clôtures entrainent une perte de surface et une déprise des parcelles qui favorisera le développement de friche.

M. LACHAISE lui indique que la mise en place d'aménagement dépend principalement de l'organisation et attentes des éleveurs, que rien n'est installé sans prendre en compte leurs contraintes de travail. Des rencontres sur le terrain avec les exploitants ont lieu 4 à 6 fois avant une prise de décision. Tous les travaux réalisés en 2019 sur le bassin versant du cébron ont été faits en concertation avec les éleveurs concernés.

Intégration des élevages herbager dans le projet territorial de Gâtine :

Mme VRIGNAUD invite M. LEZE de Terrena à faire part du projet de la coopérative à s'inscrire dans des actions sur le bassin du Cébron avec notamment la valorisation de la filière « génisse à l'herbe »

M.LEZE présente les différents projets, notamment la mise en place d'un groupe de producteur de bœuf ou génisse à l'herbe, il présente cette filière comme une « niche ». Il indique aussi que ces filières pourraient aider certains éleveurs notamment dans des zones à enjeu eau.

Mme MACHETEAU stipule que d'autres filières ont essayé n'ont pas fonctionné, notamment la Parthenaise à l'herbe, et que c'est un frein pour les exploitations.

Etude des impacts globaux des traitements antiparasitaires :

Après présentation de Mme VRIGNAUD, Mme MACHETEAU pose la question de la nécessité d'une telle action pour la qualité de l'eau.

Mme VRIGNAUD lui indique que certains traitements employés sen l'élevage crée des résistances et sont accumulés dans les bousiers des pâtures. Certaines molécules peuvent se retrouver dans l'eau. Il est intéressant d'avoir des données sur ces impacts. Une étude scientifique multipartenaire et permettant de proposer des audits à des éleveurs et des adaptations de pratiques est pertinente dans un programme de préservation de la qualité des eaux.

M ALBERT précise qu'il ne s'agit pas directement d'une idée de la SPL (proposition de groupe technique vétérinaire associé à l'ANSES et Qualyse), et que ces études ont déjà été effectuées sur les pesticides et qu'il semble intéressant de s'orienter vers les produits des élevages.

M ALBERT demande à inclure le logo de la communauté de commune de Bressuire car elle fait partie des lieux de distribution d'eau potable. Il trouve donc légitime de mettre en avant leur lien dans le programme Re-sources. Un courrier sera adressé à la Communauté d'agglomération de Bressuire pour inviter la collectivité à signer le Contrat Cébron.

Le reste de la présentation s'est déroulé sans remarques particulière.

Mme VRIGNAUD conclut sa présentation et invite les participant à échanger et valider le contenu.

Mme BARRE indique qu'il est souhaitable de chiffrer les actions pour les 3 autres années (2023 à 2025), surtout sur la partie animation, mais informe que ce chiffrage pourra être modifié à la fin des 3 premières années.

Mme MACHETEAU émet une réserve concernant la validation du contrat en mentionnant les fortes contraintes pesant déjà sur les éleveurs.

L'ensemble du programme est validé à l'unanimité par le comité de pilotage. M ALBERT clos la séance et remercie les partenaires pour leur participation.

Fait, le 09 décembre 2019.